



# LIGNES DIRECTRICES EN MATIÈRE DE TRANSFORMATION

**Transformations en date d'octobre 2019.  
Les renseignements peuvent changer sans préavis.**

**TRANSFORMATIONS TRAITÉES PAR L'ÉQUIPE NOUVELLES AFFAIRES :**

TRANSFORMATION D'UNE POLICE OU D'UN AVENANT TEMPORAIRE EN UNE POLICE D'ASSURANCE VIE  
UNIVERSELLE (VU).....3

TRANSFORMATION D'UNE POLICE OU D'UN AVENANT TEMPORAIRE EN UNE POLICE TRADITIONNELLE .....4

TRANSFORMATION D'UNE POLICE OU D'UN AVENANT TEMPORAIRE CONTRE LA MALADIE GRAVE EN UNE POLICE  
D'ASSURANCE CONTRE LA MALADIE GRAVE À PRIME FIXE .....5

**TRANSFORMATIONS TRAITÉES PAR LE SERVICE À LA CLIENTÈLE :**

TRANSFORMATION D'UNE POLICE TEMPORAIRE ÉTABLIE PAR ABBEY LIFE OU HARTFORD LIFE.....6

# TRANSFORMATION D'UNE POLICE OU D'UN AVENANT TEMPORAIRE EN UNE POLICE D'ASSURANCE VIE UNIVERSELLE (VU) (Traitée par l'équipe Nouvelles affaires)

## Polices admissibles

- Gamme Dimension
- Gamme Dimension Prospérité

## Exigences relatives à la transformation

- Demande de transformation d'une temporaire en une assurance permanente (639F)
- Formulaire de vérification d'identité et de détermination de tierce partie (576F)
- Illustration sur notre logiciel « La Vague » courant
  - Case Transformation d'une police temporaire cochée
- Prime initiale : par chèque ou selon les instructions spéciales de retrait
  - Formulaire de changement de prime (164F) et chèque portant la mention « Annulé » pour tout nouveau payeur
- Dans le cas d'un particulier : Déclaration de résidence aux fins de l'impôt pour les particuliers (RC518)
- Dans le cas d'une entité : Déclaration de résidence aux fins de l'impôt pour les entités (RC519) et statuts constitutifs
- Dans le cas des dépôts de plus de 100 000 \$ : Questionnaire pour les étrangers politiquement vulnérables (420F)

## À ne pas oublier

- Vérifier la période de transformation, les dates d'échéance et l'admissibilité selon l'âge du client
- Vérifier le montant minimal à l'établissement
- Vérifier si la police a une surprime
- Non transformable en assurance conjointe dernier décès
- Assurance temporaire conjointe premier décès transformable en VU conjointe premier décès ou en deux polices VU uniques
- Deux polices d'assurance vie temporaire individuelles peuvent être transformées en une police VU multi-vies pour économiser les frais de police (polices conjointes non transformables)
- Vérifier le dépôt minimal si les fonds sont placés dans un CIG ou un CIGM
- Pour toute demande exigeant une nouvelle tarification (statut de non-fumeur, nouveau tarif, protection accrue, etc.), voir les exigences dans les lignes directrices de tarification
- Signatures supplémentaires requises dans les cas suivants :
  - Désignation de bénéficiaires irrévocables, cessation de polices et propriété ou assurance conjointe
- Transformation possible en 5 jours ouvrables si **TOUTES** les exigences sont satisfaites
  - Si une souscription est nécessaire, le délai peut dépasser 5 jours ouvrables

# TRANSFORMATION D'UNE POLICE OU D'UN AVENANT TEMPORAIRE EN UNE POLICE TRADITIONNELLE

## (Traitée par l'équipe Nouvelles affaires)

### Polices admissibles

- Régime d'assurance vie entière de BMO Assurance
- Temporaire à 100 ans

### Exigences relatives à la transformation

- Demande de transformation d'une temporaire en une assurance permanente (639F)
- Illustration sur notre logiciel « La Vague » courant
  - Case Transformation d'une police temporaire cochée
- Formulaire de changement de prime (164F) et chèque portant la mention « Annulé » pour tout nouveau payeur
- Prime initiale : par chèque ou selon les instructions spéciales de retrait
- Dans le cas d'un particulier : Déclaration de résidence aux fins de l'impôt pour les particuliers (RC518) (polices d'assurance vie entière seulement, **pas** pour la police Temporaire à 100 ans)
- Dans le cas d'une entité : Déclaration de résidence aux fins de l'impôt pour les entités (RC519) et statuts constitutifs (polices d'assurance vie entière seulement, **pas** pour la police Temporaire à 100 ans)

### À ne pas oublier

- Vérifier la période de transformation, les dates d'échéance et l'admissibilité selon l'âge du client
- Vérifier le montant minimal à l'établissement
- Vérifier si la police a une surprime
- Polices conjointes transformables en police Temporaire à 100 ans
- Pour toute demande exigeant une nouvelle tarification (statut de non-fumeur, nouveau tarif, protection accrue, etc.), voir les exigences dans les lignes directrices de tarification
- Signatures supplémentaires requises dans les cas suivants :
  - Désignation de bénéficiaires irrévocables, cessation de polices et propriété ou assurance conjointe
- Transformation possible en **5 jours ouvrables** si **TOUTES** les exigences sont satisfaites
  - Si une souscription est nécessaire, le délai peut dépasser 5 jours ouvrables

# **TRANSFORMATION D'UNE POLICE OU D'UN AVENANT TEMPORAIRE CONTRE LA MALADIE GRAVE EN UNE POLICE D'ASSURANCE CONTRE LA MALADIE GRAVE À PRIME FIXE**

**(Traitée par l'équipe Nouvelles affaires)**

Une police d'assurance contre la maladie grave renouvelable et transformable temporaire peut être transformée en une police d'assurance temporaire contre la maladie grave à prime fixe de la même génération de taxes.

Lorsqu'un titulaire de police procède à cette transformation, il peut également ajouter un avenant de remboursement des primes au décès ou à la résiliation de la même génération de taxes à sa nouvelle police, sans avoir à fournir une preuve d'assurabilité.

**Les polices d'assurance contre la maladie grave renouvelables et transformables temporaires (Prestation du vivant Temporaire 10 ans et Prestation du vivant Temporaire 20 ans) émises le 2 novembre 2015 ou après cette date (La Vague 32.0) peuvent être transformées en :**

- Prestation du vivant à 75 ans
- Prestation du vivant à 100 ans
- Prestation du vivant à 100 ans 15 primes

**Les polices d'assurance contre la maladie grave renouvelables et transformables temporaires émises avant le 2 novembre 2015 peuvent être converties en :**

- Prestation du vivant à 75 ans
- Prestation du vivant à 100 ans

## **Exigences relatives à la transformation**

- Demande de transformation d'une temporaire en une assurance permanente (639F)
- Prime initiale : par chèque ou selon les instructions spéciales de retrait
- Formulaire de changement de prime (164F) et chèque portant la mention « Annulé » pour tout nouveau payeur
- Si vous demandez l'ajout d'un avenant de remboursement des primes au décès, à la résiliation ou à l'expiration à la nouvelle police, vous devez remplir le formulaire Directive de paiement pour les polices d'assurance contre la maladie grave (630F) ou le formulaire Désignation de bénéficiaires pour les polices d'assurance contre la maladie grave (626F).

## **À ne pas oublier**

- Vérifier la période de transformation, les dates d'échéance et l'admissibilité selon l'âge du client
- Vérifier le montant minimal de couverture
- Le client peut demander l'ajout d'un avenant de remboursement des primes (à la résiliation, au décès, ou à l'expiration) de la même génération que sa police initiale, sans fournir de preuve d'assurabilité.

- Ne pas utiliser une soumission ou une illustration de notre logiciel actuel pour les polices émises avant le 2 novembre 2015 (La Vague 32.0). Communiquer avec l'équipe Nouvelles affaires à l'adresse [Assurance.NouvelleAffaires@bmo.com](mailto:Assurance.NouvelleAffaires@bmo.com) pour obtenir une soumission de transformation.
- Pour toute demande exigeant une nouvelle tarification (statut de non-fumeur, nouveau tarif, protection accrue, etc.), se reporter aux exigences dans les lignes directrices de tarification.
- Transformation possible en **5 jours ouvrables** si **TOUTES** les exigences sont satisfaites

## **TRANSFORMATION D'UNE POLICE TEMPORAIRE ÉTABLIE PAR ABBEY LIFE OU HARTFORD LIFE (Traitée par le Service à la clientèle)**

### **Polices admissibles**

- Les polices temporaires établies par Abbey Life ou Hartford Life ne sont pas transformables en assurances permanentes de BMO.
- Communiquer avec notre Service à la clientèle pour obtenir des renseignements sur les polices admissibles et les soumissions.
  - Téléphone : 1-800-387-4483
  - Courriel : [assurances.servicesclientele@bmo.com](mailto:assurances.servicesclientele@bmo.com)
  - Télécopieur : 1-866-716-8999

### **Exigences relatives à la transformation**

- Demande de transformation de police (639F)
- Prime initiale : par chèque ou selon les instructions spéciales de retrait
- Formulaire de changement de prime (164F) pour tout nouveau payeur, sinon un chèque portant la mention « Annulé »

### **À ne pas oublier**

- Vérifier la période de transformation, les dates d'échéance et l'admissibilité selon l'âge du client
- Pour toute demande exigeant une nouvelle tarification (statut de non-fumeur, nouveau tarif, protection accrue, etc.), voir les exigences dans les lignes directrices de tarification
- Signatures supplémentaires requises dans les cas suivants :
  - Désignation de bénéficiaire irrévocable
  - Désignation de bénéficiaire privilégié
  - Cession de police
- Transformation possible en **10 jours ouvrables** si **TOUTES** les exigences sont satisfaites